

Délibération du conseil municipal

Du 27 janvier 2012

n° 14

page 1/1

Rapporteur : Madame Anne Florence BOURAT

OBJET : Attribution des marchés de produits d'épicerie pour l'Unité de Production Culinaire

Mesdames, Messieurs,

Le marché de fournitures de produits d'épicerie pour l'Unité de Production Culinaire de la commune de Châtellerault est arrivé à échéance le 31 décembre 2011. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée afin de conclure un nouveau marché pour une période de deux ans d'un montant maximum de 250 000 € TTC.

La prestation fait l'objet de 11 familles de produits d'épicerie , divisées en 161 lots :

- 1) légumes
- 2) fruits
- 3) compotes
- 4) féculents
- 5) condiments
- 6) potages
- 7) poissons/viandes
- 8) sauces
- 9) boissons
- 10) café
- 11) divers

* * * * *

VU l'article 33 du Code des marchés publics relatif aux appels d'offres ouverts,

VU l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités locales permettant au maire de signer les marchés avant l'engagement de la procédure de passation, lorsque la délibération du conseil municipal l'y autorisant précise la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché,

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le Maire, ou son représentant, à signer avec les entreprises qui seront retenues, tous les marchés précités de produits d'épicerie de l'Unité de Production Culinaire, pour un montant total maximum de 250 000 € TTC, et toutes les pièces relatives à leur exécution.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les différentes sous fonctions des lignes budgétaires 251.1 / 60623 / 5240 du budget principal.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 01/02/2012 N° 550
Publié au siège de la Mairie, le 31/01/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM